Frédéric Poletti
Porte-Parole de A4C

A Monsieur Éric Jalon
Préfet de Corse
Palais Lantivy
20188 Ajaccio Cedex 9

Bastia, le 19/11/2026

LRAR

Objet : Demande de communication de documents administratifs : contrôles relatifs à la libération des stocks stratégiques de gazole en Corse

Monsieur le Préfet,

Le décret n° 2026-981 du 23 octobre 2026 impose la répercussion intégrale, transparente, objective et non discriminatoire de l'avantage économique résultant de la libération des stocks stratégiques de gazole. Les arrêtés des 26 octobre et 10 novembre 2026 précisent les obligations d'information des consommateurs et de suivi de cette répercussion.

Dans ce contexte, et sur le fondement des articles L. 300-1 et suivants et L. 311-1 du Code des relations entre le public et l'administration, **je vous demande formellement la communication des documents administratifs existants et achevés, établis ou reçus depuis le 23 octobre 2026 et détenus par vos services, concernant :**

1. **L'organisation des contrôles :** instructions, notes de service et correspondances relatives aux vérifications de l'application de ces dispositions en Corse.
2. **Les contrôles réalisés :** tableaux de suivi, bilans, rapports et synthèses indiquant les opérateurs ou catégories d'opérateurs contrôlés, les vérifications effectuées, les manquements constatés et les suites données.
3. **Les échanges entre administrations :** correspondances et comptes rendus échangés avec la DGCCRF et les administrations centrales concernant l'application du dispositif en Corse.
4. **La transmission de l'avantage économique** : documents et synthèses disponibles relatifs aux volumes de gazole concernés, aux avantages économiques correspondants et à leur répercussion dans les circuits d'approvisionnement corses.
5. **L'information des consommateurs** : documents relatifs aux contrôles du respect des obligations d'affichage de la réduction dans les stations-service corses.

Je sollicite leur communication sous forme électronique, à l'adresse figurant dans mes coordonnées.

Agissons Contre la Cherté des Carburants en Corse

Frédéric Poletti
Porte-Parole de A4C

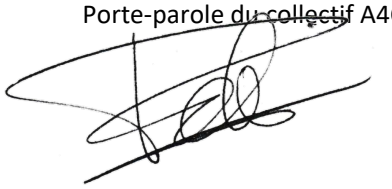
Si certains documents comportent des mentions couvertes par un secret légalement protégé, je demande leur communication après occultation de ces mentions, conformément à l'article L. 311-7 du même code.

Si certains documents sont détenus par une autre administration, je vous demande de lui transmettre ma demande conformément à l'article L. 311-2 du même code et de m'en informer.

En l'absence de communication dans le délai réglementaire d'un mois, je me réserve la possibilité de saisir la Commission d'accès aux documents administratifs, puis, si nécessaire, le tribunal administratif compétent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Frédéric Poletti
Porte-parole du collectif A4C



Agissons Contre la Cherté des Carburants en Corse